

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

## Arrêté n°109 – 25

Portant sur circulation  
Travaux de maintenance curative

**LA MAIRE,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-25, R.411-8 et R.417-10,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie-Signalisation temporaire,

**VU** la demande de la **Société TOTEM, pour son sous-traitant, la Société ORANGE**, en date du 4 novembre 2025,

**CONSIDERANT** que pour permettre les travaux de maintenance curative sur les équipements ORANGE situés rue de la Barre, il y a lieu d'y réglementer la circulation.

### ARRETE

**ARTICLE 1** – Le 20 novembre 2025, de 13h00 à 18h00, les prescriptions suivantes s'appliquent rue de la Barre, **et ce dans la limite des besoins du chantier** :

Il sera interdit à tout véhicule de circuler rue de la Barre.

**ARTICLE 2** : Sécurité et signalisation du chantier

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité du bénéficiaire en l'espèce la **Société ORANGE** ou de son représentant conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire.

**ARTICLE 3**: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : M. le Major du groupement de gendarmerie de Courseulles, la Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à VER SUR MER, le 5 novembre 2025

Lysiane LE DUC DREAN  
La Maire

*Destinataires :*

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. Le Directeur de TOTEM
- M. KOMON, responsable technique
- Mme MADELAINE - ASVP